

[AccueilRevenir à l'accueilCollectionBoite_039 | Freud. Sexualité. Folie. \(Cours de Vincennes\).CollectionBoite_039-24-chem | La législation du mariage chrétien.](#)
[ItemLe mariage comme sacrement.](#)

Le mariage comme sacrement.

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb039_f0437

SourceBoite_039-24-chem | La législation du mariage chrétien.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Références bibliographiques[Esmein, Études sur l'histoire du droit canonique privé. Le mariage en droit canonique 1891](#)

Référentiel BNF<https://data.bnf.fr/ark:/12148/cb30405765s>

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 02/10/2019 Dernière modification le 23/04/2021

Données de data.bnf.fr

AUTEUR : Esmein, Adhémar (1848-02-01 -- 1848-02-01)

TITRE Études sur l'histoire du droit canonique privé. Le mariage en droit canonique, par A. Esmein,...

LIEU DE PUBLICATION Paris

DATE 1891

EDITEUR Paris : L. Larose et Forcel , 1891

- Le caractère sacramentel du mariage est justifié par le fait que l'union de l'union du Christ avec son Église.

Hiéronymus de Reims (2^{de} moitié du IX^e s.) dit que la nécessité d'une copule carnale pour valider un mariage indissoluble repose sur le fait que le Christ a une chair propre à son Église.

- L'indissolubilité du mariage est justifiée par son caractère sacramentel, mais

① par son lien au droit naturel

② par son lien au droit divin positif (ce que Dieu a unit est à l'un)

(Si on s'en tient aux 2 derniers fond^{ts} de l'indissolubilité, cf Yves de Chartres, selon le mariage de infidèles est lui aussi indissoluble et peut être dit "sacramentum", cf 1^{er} 2^e de même célibat. mais un peu de difficultés, car

- en vertu de droit naturel, le mariage doit être ce mariage (on veut de pouvoir répudier 1 femme infidèle)

- en vertu de droit divin positif, la loi moysi que permet le divorce.

BnF
MSS

th Pour lui, qui a pu le ^{canonique} ~~Hebrosien~~
ou les universités I dont naturel secondin
des lequel s'indivisibilité est commandé
Mlle ven de époux de la réunion de l'éduca
tion de ce /int.

- La compétence des trib. ecclésiastiques
est, par dérivé du caractère sacramentel du mariage

- De cette distinction on tire empêché les

- dirimants / qui rendent le mariage nul /
- de validité.

Erreurs. Le mariage
en est canonique I.